

SEPTEMBRE 2007

N°20

LES
DOSSIERS
FNAU

LA FNAU FAIT LE POINT SUR
**LA PROSPECTIVE
TERRITORIALE,
OUTIL DE CONSTRUCTION
D'UNE VISION PARTAGÉE**


FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

Rien ne va de soi ! L'évolution rapide des dynamiques sociales et économiques complexifie l'action publique. Transformations des rythmes urbains, des modes d'habiter ou encore des comportements d'achats constituent autant de facteurs rendant plus difficiles l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, en particulier dans les domaines de l'aménagement du territoire.

Dans ce contexte, la prospective, approche globale et transversale, permet de mieux appréhender le monde contemporain en « regardant vers l'avant ». Cette anticipation au service de l'action donne à voir un avenir ouvert sur plusieurs possibles et permet aux territoires d'affronter et de gérer leurs incertitudes afin d'imaginer un futur commun, souhaitable et durable. Elle contribue à créer du consensus en construisant ensemble une vision partagée de l'avenir.

L'exploration des futurs doit se faire en intégrant les champs des possibles, les facteurs d'évolution, les ruptures, les freins au changement... Ainsi, une veille permanente permet de repérer les inerties et les tendances lourdes, les faits porteurs d'avenir (signaux faibles) et les incertitudes majeures. La prospective devient ainsi un indispensable outil de conduite du changement au service d'une visée stratégique.

De fait, partout en France et en Europe, les villes cherchent à maîtriser leur destin. Les démarches de prospective territoriale se sont multipliées, ces dernières années, en particulier dans le cadre de l'élaboration de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), de projets d'agglomération ou de Pays, voire de projets métropolitains. Dans les agglomérations où elles sont présentes, les agences d'urbanisme se sont beaucoup impliquées dans tous ces exercices qu'elles ont souvent directement impulsés et pilotés. Éclairé par les témoignages de Hugues de Jouvenel (Futuribles) et de Gérard Lacoste (Iaurif), ce dossier FNAU dresse un premier bilan des enseignements qu'elles ont pu en tirer.

L'IMPLICATION DES AGENCES D'URBANISME DANS LA PROSPECTIVE

En charge de l'élaboration de projets de développement des territoires à long terme et à grandes échelles, les agences d'urbanisme sont naturellement mobilisées sur les questions de prospective.

La prospective est avant tout un état d'esprit, fait d'appétit et de curiosité pour un éventail de « connaissances » toujours plus large et transversal. En ce sens, elle se rapproche de l'expertise des agences d'urbanisme et renvoie à leurs capacités d'observation, de croisement des champs d'analyse, d'anticipation... Leur lien au territoire, mais aussi leur capacité à gérer la complexité et leurs missions d'animation de réseaux d'acteurs, permet aux agences d'urbanisme d'initier des réflexions prospectives à l'échelle des grands territoires.

Pour autant, leur "entrée en prospective" exige qu'elles relèvent de nombreux défis et fassent évoluer leurs savoir-faire. Leurs équipes d'études doivent être capables de créer de la transversalité, de développer des compétences sur d'autres champs (par exemple, l'agriculture associée au devenir de la ville-territoire...), d'anticiper l'évolution de la société et de renouveler leurs méthodes de travail et d'animation. Par exemple : comment, à partir d'un diagnostic de territoire, identifier les facteurs déterminants (endogènes et exogènes) qui influent et influenceront sur son évolution future ? Comment impliquer autrement élus, sphère technique et société civile afin de négocier et de partager des visions d'avenir communes ? Quelle gestion des conflits opérer ? Car, entrer en prospective, c'est aussi aborder les questions qui fâchent.

Les agences d'urbanisme, associées aux démarches de prospective territoriale ont dû faire preuve de créativité méthodologique. Scénarios, images repoussoirs, signaux faibles impactant les projets de territoire... les méthodes et les représentations des futurs possibles sont, en effet, très diverses. Il n'existe pas de recette unique, mais plutôt des initiatives et des pistes de recherche propres à chaque territoire, à chaque équipe.

Par leur permanence sur le territoire au service des décideurs, l'implication des agences dans la prospective leur permet à la fois de traduire concrètement dans les documents d'urbanisme les visions dégagées et d'être à même d'assurer une veille continue sur les évolutions du territoire pour alerter sur les inflexions et corrections éventuellement nécessaires.

Dans l'environnement complexe d'aujourd'hui, la planification ne peut plus reposer sur des certitudes. Il faut donc initier des démarches qui permettent de gérer le changement : les techniques prospectives en font partie.

LA PROSPECTIVE... QUELQUES FONDAMENTAUX

Les bureaux d'étude spécialisés en la matière exploitent diverses « boîtes à outils » mais ils tombent d'accord sur quelques principes résumés ici :

- 1 – L'avenir se construit : l'anticipation des phénomènes par une veille la plus transversale possible se combine à un état d'esprit pro-actif : c'est l'attitude prospective.
- 2 – L'avenir est incertain : la gestion de l'incertitude et de la complexité est au cœur de l'exercice. Il faut dégager plusieurs hypothèses – les futurs possibles – d'où le recours aux scénarios. Une fois les scénarios élaborés, il est recommandé de mettre en place un suivi (indicateurs) pour valider et corriger les hypothèses.
- 3 – La prospective repose d'abord sur le « probable » : il faut identifier des faits structurants qui peuvent advenir dans le futur en s'efforçant de mesurer leur degré de probabilité.
- 4 – La prospective doit ensuite déboucher sur une stratégie qui, elle, sera de nature « souhaitable », c'est-à-dire qu'elle intègre les choix des acteurs. Toute la difficulté est de ne pas faire du souhaitable dans la phase exploratoire de la prospective, ce qui peut biaiser l'ensemble de la démarche. D'où le recours à des méthodes et des outils rigoureux pour que la démarche soit objective.
- 5 – Projections, prévisions et prospective : pour identifier des tendances, on peut se limiter à une approche quantitative en projetant dans l'avenir un passé en séries les plus longues possibles. Mais, pour détecter les ruptures et des faits porteurs d'avenir, une approche qualitative est nécessaire.



QUELQUES EXEMPLES

LA PROSPECTIVE TERRITORIALE... UN OUTIL POUR UNE VISION NÉGOCIÉE DU TERRITOIRE À NANCY

En préalable à l'élaboration du projet d'agglomération, la démarche « Nancy 2020 » a permis de mobiliser localement près de 2 000 personnes d'horizons variés pour réaliser un diagnostic du territoire et travailler à l'élaboration de visions partagées de l'avenir en tenant compte de l'interpénétration des thématiques, des territoires et des pratiques.

Après un cycle de conférence (M. Godet, J. Viard, F. Ascher...) pour faire culture commune sur les grands thèmes de société, des séminaires d'élus ont permis de poser les questions de façon plus territoriale et d'adopter une « attitude prospective ». Des diagnostics de territoires élargis ou, au contraire, sur les territoires communaux ont servi à confronter, dans chaque commune et avec la société civile, les enjeux d'agglomération et les implications qu'ils pouvaient induire à l'échelle locale.

Une manifestation publique clôturant 5 espaces de dialogue thématiques, ouverts aux acteurs locaux, a permis d'échanger sur l'avenir du territoire en confrontant les visions et en identifiant les modalités d'action de chacun au regard des objectifs arrêtés.

Sur cette base partagée, le Grand Nancy a formalisé son projet d'agglomération qui propose une vision de l'avenir au-delà même de ses propres compétences et avec une ouverture vers les territoires extérieurs.

La démarche ainsi engagée va être poursuivie en continuant à croiser les regards, en renforçant les approches transversales et en organisant des lieux de débat avec les acteurs locaux. L'Ecole de la Ville, animée par l'Aduan¹, lieu d'échange, d'ateliers projets, associant universités, collectivités, acteurs privés... va y contribuer.

CONSTRUIRE UNE VISION COMMUNE POUR LEVER LES APPRÉHENSIONS À RENNES

Le SCoT du Pays de Rennes a été arrêté le 20 décembre 2006, avec des options fortes en matière de protection de l'environnement, de densité et de qualité urbaine. Outre Rennes Métropole, il concerne pour la première fois quatre communautés de communes dont les élus craignaient de se voir imposer leur aménagement.

Dans ce contexte, la démarche prospective, animée par l'Audiar² avec l'appui du Gerpa³, décidée dès l'amont du projet, vise à construire une vision commune pour le Pays de Rennes en prenant en compte le long terme et en articulant la multiplicité des dimensions thématiques..

Pour susciter la mobilisation et l'adhésion au projet de société, cet exercice ne peut être conduit en vase clos par un comité restreint d'experts, mais doit, au contraire, être en prise avec les

habitants et les acteurs du territoire. Cela nécessite de créer les conditions d'échanges, de partage des connaissances et de développement d'une intelligence collective.

La démarche a donc débuté par un diagnostic prospectif. Il s'agissait de dégager des éléments rétrospectifs, les tendances lourdes mais aussi les risques de ruptures, les germes de changement. Ce diagnostic a été partagé dans chacun des EPCI⁴ pour faire émerger la diversité de leurs préoccupations et visions de l'avenir, et construire des images contrastées.

Un certain nombre d'acteurs ressources (élus, acteurs économiques ou personnalités de la société civile), « conspirateurs du futur », ont été réunis dans des ateliers pour construire ensemble une vision partagée des grands enjeux du Pays de Rennes. Après la mise en lumière des consensus et dissensus, les élus ont défini leur vision du futur souhaitable et ont placé le niveau du « curseur » pour la mise en œuvre effective de leurs grandes orientations stratégiques débouchant sur la rédaction du SCoT.

LE RÉVÉLATEUR DE L'APPARTENANCE À UN TERRITOIRE COMMUN AU HAVRE

L'élaboration du SCoT Le Havre - Pointe de Caux - Estuaire s'est ouverte par une réflexion prospective, étape importante de la démarche engagée car fondatrice d'une première vision du territoire à l'échelle du Pays, et plus largement au sein de l'estuaire de la Seine.

Cette démarche, conduite par le cabinet Futuribles avec l'appui de l'Aurh⁵, avait pour objectif de dégager une vision globale, à l'horizon de 15-20 ans, pour le territoire du Scot, en phase avec les tendances affectant son environnement extérieur. Il s'agissait de jeter les bases d'un projet de développement, à traduire en termes d'aménagement dans le Scot, mais aussi au travers de politiques sectorielles telles que le programme local de l'habitat, le plan de déplacements urbains ou encore le schéma de développement commercial...

Elle a été conduite de manière à favoriser une approche globale autour de plusieurs scénarios (analyse morphologique), une large participation et l'expression de l'ensemble des acteurs du territoire (élus du Syndicat du SCoT et des territoires voisins, personnes associées, société civile...). Ce travail exploratoire, très mobilisateur, a également favorisé écoute et connaissance entre les différents acteurs, entre élus dont les intercommunalités sont très récentes, mais aussi entre les différents invités et voisins.

Le fait de travailler sur le long terme a favorisé une certaine appétence à la réflexion et à la motivation à construire ensemble l'avenir de la région havraise, par-delà les différences de sensibilité.

1-Agence de développement et d'urbanisme de l'aire nancéenne

2-Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise

3- Groupe Futuribles

4-Etablissement public de coopération intercommunale

5-Agence d'urbanisme de la région du Havre et de l'estuaire de la Seine

Elle a permis de dégager, parmi plusieurs scénarios exploratoires, une vision souhaitable du devenir du territoire qui a fait consensus sur l'estuaire de la Seine.

UNE TENTATIVE DE RENOUVELLEMENT DE L'OBSERVATION À LORIENT

La démarche prospective, menée en amont de la préparation du SCoT du Pays de Lorient, a abouti à quatre scénarios décrivant des futurs possibles, trois d'entre eux plutôt positifs et le dernier plutôt négatif.

Comme dans toute démarche de ce type, les hypothèses d'évolution du territoire ont été confrontées aux ambitions stratégiques et aux outils opérationnels des collectivités.

Audélor⁶ a ainsi tenté de créer un dispositif de suivi des scénarios en élaborant des familles d'indicateurs pour chaque scénario. Chacune d'elles est un indice composite, lui-même composé d'indicateurs précis et... en principe quantifiables. L'objectif est de pouvoir mesurer l'impact du SCoT sur les hypothèses d'évolution territoriale. En évaluant la situation du territoire selon ces mêmes indicateurs composites, on parvient à le positionner dans le contexte des scénarios et ainsi à suivre ses évolutions selon ce prisme d'analyse. Ces indicateurs devraient contribuer à la démarche d'évaluation du SCoT en cours d'élaboration.

Un autre enjeu dans une démarche prospective territoriale est de traduire des scénarios en « langage » d'aménagement. Ceux du SCoT du Pays de Lorient ont ainsi été transcrits en cartographie. Le partage des scénarios par les acteurs de l'aménagement en est facilité. Il faut, en effet, se rappeler que l'appropriation en dehors du cercle du ou des groupes de travail prospectifs est toujours délicate dans une démarche prospective.

UNE VISION VERS UN GRAND TERRITOIRE À TOULOUSE

L'Agence d'urbanisme et d'aménagement du territoire Toulouse Aire Urbaine (AUAT) initie depuis plusieurs années, en collaboration étroite avec ses partenaires, différentes réflexions prospectives à l'échelle de l'aire urbaine. Il s'agit, en effet, de donner aux élus les moyens « d'anticiper pour agir », de construire une réflexion prospective pour répondre aux objectifs de développement durable.

Issues des réflexions menées autour du projet d'agglomération « Toulouse Métropole 2015 », « *les Rencontres prospectives de l'aire urbaine toulousaine* » ont pour objectif de développer les connaissances autour des grands thèmes⁷ de société de ce début de 21^{ème} siècle afin d'éclairer les choix politiques à venir. Ces rencontres d'une demi-journée rassemblent les acteurs publics et privés de l'aire urbaine autour de deux ou trois spécialistes, universitaires, chercheurs. Ces échanges sont ensuite valorisés à travers les dossiers « *Prospective Ville* » et lors de réunions d'acteurs dont l'objectif est de prolonger localement la

réflexion pour proposer des actions à engager.

Depuis 2002, l'aire urbaine toulousaine s'est engagée dans une démarche novatrice d'Inter-SCoT, initiant ainsi un vaste chantier de planification territoriale et une indispensable réflexion prospective sur son devenir.

Afin de nourrir une vision stratégique du territoire à l'horizon 2020, un premier *Séminaire Prospectif* a été organisé fin 2005 avec la collaboration du groupe Futuribles. Cette journée fut l'occasion de sensibiliser les acteurs à la prospective et de questionner le modèle de développement ("l'avenir choisi"), fixé dans la Charte Inter-SCoT, au regard des tendances lourdes d'évolution du contexte international et national.

Un deuxième séminaire a été organisé le 10 mai 2007. Il a permis, au regard des éléments de diagnostic, d'identifier les risques et opportunités majeurs pouvant entraver ou conforter le modèle de développement et d'apporter des pistes de solutions.

ELABORER ET FAIRE VIVRE UN RÉFÉRENTIEL COMMUN À L'ÉCHELLE DU GRAND TERRITOIRE À LYON

Dans un environnement devenu aujourd'hui de plus en plus changeant et complexe, la compétition économique passe par l'organisation des grands ensembles métropolitains. Pour construire une culture à cette échelle qui permette l'affirmation d'une volonté politique commune canalisant les rivalités territoriales, la prospective est un levier efficace car l'exploration des futurs met en évidence les fortes interdépendances entre les diverses parties de l'aire métropolitaine et les différentes politiques publiques.

La démarche de l'Inter-SCoT de la région lyonnaise a donc visé à doter les acteurs d'un socle de connaissances commun et d'une grille de lecture unique autour de la question « Selon quelles cohérences s'organisera le territoire métropolitain ? », en partant du principe que l'enjeu de la planification des grands territoires repose non sur un programme (via des scénarios) mais plutôt sur une vision (via des figures). Cette dernière a été largement illustrée par des cartes réalisées lors de cinq ateliers qui représentent différentes combinaisons de réponses aux problématiques et traduisent le degré d'entente possible sur les éléments qui constituent l'armature de la métropole.

Pour capter les signaux variés indiquant des inflexions dans l'évolution des territoires, une veille a été mise en place qui s'appuie sur la capacité d'un réseau d'acteurs diversifiés.

Ce système repose ensuite sur l'interprétation de ces messages par le comité Inter-SCoT au regard de la grille des figures 2030.

Ce référentiel commun donne ainsi de la profondeur à la démarche en permettant aux présidents des Scot de disposer d'un outil sur-mesure de lecture des changements concernant l'aire métropolitaine et d'infléchir à temps leurs options stratégiques.



ENTRETIEN AVEC HUGUES DE JOUVENEL, DIRECTEUR DE FUTURIBLES

Créé il y a 45 ans, le groupe Futuribles entend contribuer à une meilleure compréhension du monde contemporain en exerçant une fonction de veille et d'anticipation à travers trois structures complémentaires :

- Le **système vigie**, association internationale qui gère un système de veille à l'échelle planétaire à travers la réalisation d'études et de recherches, l'animation de forums, des formations... et dont l'effet réseau amplifie les capacités de réflexion prospective de chacun des membres ;
- Une **structure d'études et de conseil** essentiellement en accompagnement de politiques sur des territoires et à des échelles très diverses, en France et à l'étranger ;
- Une **société d'édition** qui publie la revue Futuribles et une collection de livres en plusieurs langues.

LA PROSPECTIVE TERRITORIALE RÉHABILITE LA POLITIQUE

La prospective territoriale est une activité presque aussi ancienne que Futuribles « J'ai découvert la prospective territoriale aux Etats-Unis, il y a une trentaine d'années à une époque où beaucoup de villes et d'États s'y engageaient ». Cette activité a commencé à se formaliser en France, notamment à travers la démarche « Catalogne 2010 » en 1985. Depuis lors, elle s'est beaucoup développée⁸. Sous ce concept très à la mode, se cache aujourd'hui un ensemble de pratiques très différentes. La prospective territoriale revêt cependant un sens très précis. Il s'agit d'aider les décideurs à explorer les futurs possibles pour déceler ce qu'il peut advenir et leur permettre ainsi d'adopter une politique en fonction de valeurs. Dans un contexte où le futur est trop souvent synonyme d'angoisse pour nos contemporains, être en mesure de « refabriquer un désir d'avenir » autour de visions souhaitables paraît une fonction essentielle du politique. On voit là tout l'enjeu des démarches de prospectives territoriales à condition que les élus soient au rendez-vous et, bien sûr, qu'ils aient des marges de manœuvre. En ce sens, « si on veut réhabiliter la politique dans sa fonction la plus noble qui est d'être porteuse d'un projet mobilisateur pour un territoire, il faut réintroduire la prospective ».

LES AGENCES ET LES PROSPECTIVISTES ONT BESOIN DE SE « PACSER »

Les agences disposent d'atouts essentiels pour relever cet enjeu, l'association avec les prospectivistes ouvre des pistes prometteuses pour garantir la qualité des démarches qu'elles engagent, même si cette collaboration entre prospectivistes et aménageurs n'a, a priori, rien d'évident, car il s'agit de deux cultures différentes. Les agences se trouvent aujourd'hui embarquées dans des démarches (PLH, PDU, SCoT) à l'occasion desquelles se pose la question du projet de territoire. Ceci implique qu'elles sachent aller vers des problématiques à caractère plus prospectif et se mettre à l'écoute des « variables molles »⁹, quitte à perdre en scientificité mais à gagner en intelligence du territoire.

De leur côté, les prospectivistes ont besoin de gens qui connaissent bien le territoire pour donner un enracinement local à leurs réflexions et, ainsi, sortir de jugements généraux qui pourraient être aisément transférables d'un endroit à l'autre.

L'ancrage local des agences peut cependant avoir un revers si elles ne savent pas garder une autonomie suffisante vis-à-vis des pouvoirs locaux pour leur servir de « *poil à gratter* ». Même si « *à long terme, c'est l'intégrité qui compte* », ce positionnement reste délicat pour les agences. Dès lors, la collaboration avec un organisme de prospective permet de se prémunir contre les risques d'instrumentalisation de la démarche et d'en garantir la qualité tout en tirant parti de la permanence des agences pour en assurer la pérennité.

8-Le groupe Futuribles a déjà suivi plus d'une trentaine d'exercices de prospective.

9-Par exemple, savoir s'ouvrir à des réflexions de prospective démographiques qui aillent au-delà de données basiques sur le nombre de ménages pour aborder des aspects plus qualitatifs tels que les gisements d'emplois, les systèmes productifs.

ENTRETIEN AVEC GÉRARD LACOSTE, DIRECTEUR ADJOINT DE L'IAURIF

L'IAURIF¹⁰ s'est engagé dans la prospective dès sa création dans les années 60. Il a, depuis lors, multiplié les formes de réflexion sur le futur à travers son implication dans les travaux de planification qui ont jalonné la vie de la région Ile de France.

UNE CULTURE ANCIENNE DE LA PROSPECTIVE

Les travaux de prospective lancés par l'IAURIF l'ont fréquemment conduit à se rapprocher de spécialistes de cette discipline, tels que Hugues de Jouvenel et le groupe Futuribles, ou Michel Godet au milieu des années 80. Cela lui a permis, au-delà de l'époque fondatrice des années 60, de se doter d'un corpus de méthodes et d'outils.

Cette réflexion prospective s'est poursuivie lors de l'élaboration des schémas directeurs successifs de l'île-de-France. En 1994, l'audition d'un certain nombre d'experts permet de mettre en lumière les variables-clés à prendre en compte pour l'avenir du territoire. En 1996, il s'agit moins de broser une perspective générale des futurs possibles de l'île-de-France que d'identifier certains sujets sensibles. Une série d'ateliers sont alors lancés qui débouchent sur des publications de référence sur les différents sujets abordés¹¹.

En 2004, pour fonder les hypothèses du futur SDRIF¹² porté par la Région, l'IAURIF lance un nouvel exercice interne de prospective¹³ avec un appui méthodologique externe¹⁴. Celui-ci se prolonge de manière plus ciblée aujourd'hui à partir de préoccupations portant sur des évolutions ou des défis porteurs de changements multiples¹⁵. Des ateliers d'une soixantaine de spécialistes permettent de situer cette problématique dans le contexte francilien, de dresser un état des savoirs et de se projeter dans l'avenir tout en croisant les points de vue.

10-Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France

11-Vieillessement de la population, avenir du logement social, innovations technologiques et transports, immobilier de bureau et localisation de l'emploi ...

12-Schéma directeur de la région Ile-de-France

13-piloté par Philippe Louchart

14-Christian Lemaignan de l'université de Poitiers et Alain Fabard d'ACT-Consultant

15-Thème traité en 2006-2007 : Contraintes énergétiques et mutations urbaines (incidence dans les domaines des bâtiments, du transport, des activités économiques...). Le thème suivant abordera la question des migrations et leurs conséquences sur les métropoles.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE A PARTIE LIÉE AVEC LA PROSPECTIVE

Les différentes étapes de la réflexion prospective de l'IAURIF montrent l'attente des décideurs. Celle-ci s'exprime souvent d'abord en matière de démographie, fortement liée aux hypothèses et scénarios du futur. Cette « entrée » démographique s'avère incontournable en matière d'aménagement, car il s'agit de répondre à la question quantitative pour pouvoir programmer et organiser les choses sur le territoire.

Des réflexions plus transversales pour accompagner les démarches d'aménagement sont également indispensables. Face aux décalages observés en permanence entre la réalité et les schémas adoptés, se fait sentir le besoin d'une sorte de « forum permanent » sur le questionnement du futur.

DES DÉMARCHES ORIGINALES POUR LEVER LES OBSTACLES

La taille de la région Ile-de-France et la multiplicité des acteurs concernés par les exercices de planification constituent un obstacle important à leur implication dans les démarches prospectives. Face à cette difficulté, l'IAURIF a été amené à imaginer des démarches originales qui répondent aux échelles et aux actions propres à son territoire d'intervention. Celles-ci qui ne se veulent pas globalisantes, n'en poursuivent pas moins la construction progressive d'une cohérence. La démarche prospective trouve ses marques à travers des modalités de travail spécifiques, hybridant les études préparatoires et les ateliers, mêlant les contributions externes et internes, les acteurs, les experts et les élus. Ceci permet de croiser les regards, de mettre en exergue les contradictions inhérentes à la gestion des territoires et de disposer de lieux de débat ouverts pour partager une lecture autour de questions concrètes afin de s'accorder sur le sens de l'action collective pour infléchir les tendances.



POUR EN SAVOIR PLUS

Démarches des agences citées dans le dossier :

Nancy : « Nancy 2020 »,
<http://www.aduan.org>

Rennes : « SCoT du Pays de Rennes »,
<http://www.audiar.org>

Le Havre : « SCoT Le Havre – Pointe de Caux – Estuaire »,
<http://www.aurh.asso.fr>

Lorient : « SCoT du Pays de Lorient »,
<http://www.aurh.asso.fr>

Toulouse : « Les rencontres prospectives de l'aire urbaine
toulousaine », démarche Inter-SCoT,
<http://www.auat-toulouse.org>

Lyon : « Inter-SCoT de la région lyonnaise ».
<http://www.urbalyon.org>

Futuribles :
<http://www.futuribles.com>

IAURIF :
<http://www.iaurif.org>

Ce dossier a été préparé par Isabelle de BOISMENU et Laurent GIVORD (Audiar), Louise CHAMBAZ (Audelor), Agnès GORI-RASSE (Aurh), Anne LOCATELLI (Aduan), Pascale POUPINOT (Fnau) et Clarisse SCHREINER (Auat), à partir du travail réalisé en 2006 pour la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (Diact) qui avait sollicité la FNAU pour tirer les enseignements des démarches de prospective territoriale menées par les agences d'urbanisme.

LES DOSSIERS FNAU PRÉCÉDEMMENT PARUS

- N° 1** Une contribution de la FNAU aux réflexions sur le commerce et la ville - Juin 1999.
- N° 2** La FNAU et la future loi sur l'urbanisme, l'habitat et les déplacements - Juillet 1999.
- N° 3** Un premier bilan de la FNAU sur les évolutions démographiques des aires urbaines où sont présentes les agences d'urbanisme - Octobre 1999.
- N° 4** La FNAU fait le point sur la politique urbaine européenne- Mai 2000.
- N° 5** Une contribution de la FNAU aux réflexions sur les multiplexes cinématographiques - Octobre 2000.
- N° 6** Après les lois Voynet, Chevènement, SRU les réflexions de la FNAU sur le nouveau contexte du développement territorial - Décembre 2000.
- N° 7** Avant le sommet mondial de New York (Habitat II + 5) une contribution de la FNAU aux réflexions sur le développement durable - Mai 2001.
- N° 8** La FNAU fait le point sur les systèmes d'observation des quartiers mis en place par les agences d'urbanisme -Novembre 2001.
- N° 9** La FNAU fait le point sur les dynamiques de développement territorial liées à l'économie de l'information - Décembre 2001.
- N° 10** Après les lois Voynet, Chevènement, SRU et dans la perspective de la décentralisation, le nouveau chantier du développement territorial - Novembre 2002.
- N° 11** La FNAU fait le point sur le rôle des programmes locaux de l'habitat au service des politiques urbaines et du développement des territoires - Décembre 2002
- N° 12** La FNAU présente "la Charte des agences d'urbanisme"- Mars 2003
- N° 13** La FNAU fait le point sur le renouveau des politiques d'urbanisme associées aux projets de transports en site propre - Juin 2003
- N° 14** Un regard de la FNAU sur le développement économique et les disparités territoriales. Décembre 2003
- N° 15** Un regard de la FNAU sur les forces et les faiblesses de l'offre métropolitaine française. Mai 2004
- N° 16** Un regard de la FNAU sur l'intégration urbaine des grandes voiries d'agglomération : la ville au risque de la circulation routière. Septembre 2004
- N° 17** La FNAU fait le point sur les démarches engagées par les agences d'urbanisme pour mieux accueillir en ville les populations vieillissantes. Janvier 2005
- N° 18** La FNAU fait le point sur l'international : quelles missions pour les agences d'urbanismes ?. Mars 2005
- N° 19** Du désir urbain de bien-être urbain à la mesure de la qualité de la vie, peut-on évaluer le "bonheur territorial". Mai 2005

Disponibles à la FNAU sur simple demande ou consultables sur le site www.fnau.org



F.N.A.U. 1, rue de Narbonne 75007 PARIS
Tél. 01 45 49 32 50 - Fax. 01 45 49 94 46
Internet : <http://www.fnau.org>
Courriel : fnau@fnau.org

Président : André Rossinot
Délégué Général : Marcel Belliot
ISSN : 1 295-5760